CONDITIONS :

[DIX] PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR PASCAGOULA.

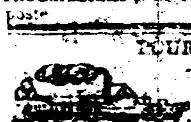

Et autres lieux intermédiaires—

Le bateau à vapeur MARIETTA, capit. Rhodes, partira du bas du chemin-à-coulisses, *tous les samedis* à 6 heures P. M. et ira à la Mobile, lors qu'il aura suffisamment de fret et passage offert. Le bateau a d'excellent emménagemens pour les passagers, s'adresser à bord. 126 juin—dnl THOMAS RHODES.

A LOUER.

POUR le 1er. de septembre prochain, cette jolie propriété située rue Royale, entre Dumaine & St. Philippe, s'adresser à
9 août-3 BLANC & BRUGIER.

A LOUER.—Une Maison de 7 appartemens, un office, un établissement dans la cour pouvant loger quinze esclaves, une écurie &c. située rues Montegville et Amour. CHS. HATREL,
23 juin rue de Chartres, No. 123.

A LOUER.

Pour entrer de suite en possession, une MAISON en briques à deux étages, rue Foucher, entre Julie et St. Joseph, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
7 mai rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

A LOUER.—Le premier étage de la Maison No. 86, rue Toulouse. Aussi, la Maison à étage No. 83, située dans la même rue. Pour plus amples renseignements, s'adresser au No. 11, rue St. Louis.
15 mai

TRAITES sur France à vendre par
24 juil J. MAGER.

TRAITES sur l'Angleterre et New-York, à vendre par
3 juill BENJ. BOOTH & CO.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par
10 mai I. OGDEN & CO.

TRAITES sur Marseille, en vente chez
JULES LE BLANC,
24 juin rue Royale, No. 103.

TRAITES sur New-York et Paris, à vendre par
4 juin TH. NICOLET & Co.

TRAITES sur Paris, Bordeaux, Marseille et New-York, à vendre par JULES LE BLANC,
16 mai rue Royale, No. 103.

A VENDRE par le soussigné, à des termes accommodans, un assortiment de *VINS*, consistant en :
28 demi-barriques Vin rouge, Médoc, 1ère qualité,
10 caisses dito dito dito,
5 caisses Champagne, 1ère qualité,
1 dito Vin Rives Altes, 1 dito Lunel, 3 dito Frontignan.
16 août CHS. HATREL, rue de Chartres, No 123

NOUVELLES VOITURES.—Récemment reçu par le navire Alabama, une *BARROUCHE* légère, pour un seul cheval ; deux *CABRIOLETS* et un élégant *LANDUREN*. A vendre par M. WALTON,
16 août rue de la Douane, Nos. 12 et 14.

A bon marché ! à bon marché !

RÉCEMMENT reçu un joli assortiment de Souliers faits à la Jackson, d'un nouveau genre, pour hommes, un nouvel envoi d'excellentes Bottes en peaux de veaux ; Souliers, Brodequins, Escarpins à boucles et lacets. Aussi, Brodequins pour les habitations. S'adresser au nouveau magasin No. 40, rue de la vieille Levée, près des Magasins bleus. J. C. AYER.
N'oubliez pas le No. 40 si vous voulez du *bon* et du *bon marché !* 16 août

SUCRE brun de la Havane—32 caisses sucre brun, en débarquement du brick Mary-Ann.
F. H. PETITPAIN,
14 août encoignure Chartres & Toulouse.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

ON recevra des soumissions, sous sceau, jusqu'au 1er. de septembre prochain, pour la construction d'une banque, d'après le plan adopté par la direction, et qui peut être examiné à la banque, tous les jours, de 9 heures à midi. (9 août) J. B. PERRAULT, caissier.

LE soussigné offre à vendre à des conditions avantageuses, les articles suivans :
400 Barriques de Vin, des marques *Pousel, Bergasse & Bockroth ;*
330 barils Eau-de-Vie blanche de 30 degrés ;
70 do. Vinaigre ; 75 Barriques Vin de Bordeaux ;
800 Caisses Vin Muscat ;
150 Paniers Bouteilles vides françaises ;
100 do. do. do. anglaises ;
120 Barils Vin imitation Madère de 18 gallons chaque ;
150 Caisses Savon français ; 250 Paniers Huile ;
130 Caisses Salaisons assorties ;
5 Pipes Eau-de-Vie de Bordeaux ;
15 Barils Vin Blanc ; 50 Balles Amandes ;
12 Balles Ficelle ; 150 caisses Liqueurs fines ;
12 Caisses Fromage de Hollande ;
8 Balles de Bouchon, ayant droit au drawback ;
50 Caisses Thé de Hyson ;
20 do. do. Impérial ;
25 do. do. Gunpowder ;
25 Scs Poivre ; 300 sacs Sel fin et demi-fin ;
100 Pipes Huile à lampe ; 200 Barils Whiskey ;
50 do. do. vieux Monongahela ;
[illegible] Caisses *Vin de Bordeaux assorties ;*
[illegible] Caisses Savon de la marque "*James Blake & Co.*"
200 do. Chandelles de suif, No. 4, 5 & 6 ;
100 Caisses Savon de diverses qualités ;
50 do. Eau de Fleurs d'Orangers ;
100 Rames papiers gris ;
150 Caisses Amidon ; 400 Barils Graisse ;
10 Caisses Prunes en Bobins ;
5 Pipes Genièvre de Hollande ;
125 Paniers Guignolet ;
60 Caisses Blanc de Baleine ;
50 milliers Cigares de la Havane.
F. H. PETITPAIN,
9 août encoig. Chartres & Toulouse.

AVIS.—Le soussigné s'absentant pendant quelques temps, prévient le public que M. B. Lobre est chargé de ses affaires jusqu'à son retour.
9 août—3 G. ORAIN.

WM. FADEUILHE rue de Chartres No. 137, vient de recevoir un nouvel assortiment de papiers peint et bordures, qu'il offre à un prix *très modéré.*
A Louer—des appartements fraichement tapissés rue de Chartres, No. 137. 26 juin.

SAMUEL RISK, *Fondeur et Tourneur* en cuivre, plombier et machiniste, rue du Maine, No. 32, a l'honneur d'informer le public qu'il est prêt à exécuter toutes commandes dans son état avec promptitude et netteté, fontes en cuivre de toutes façons, travaux de machines à feu, pompes de toutes grandeurs, et de toutes formes, avec des valves patentées, exécutés d'après les derniers modèles, doubles écrous, appareils de fontaines, de bains et d'eau de soda, montures de pupitres, livres et comptoirs, plaques de portes, baguettes de rideaux et escaliers, réparant les chandeliers et lampes et généralement nettoie et bronze tous ces articles à des prix modérés. 2 mai—6m.

THOMAS C. NICHOLLS, avocat, se chargera de recouvrements et autres affaires relatives à sa profession, dans la paroisse d'Iberville et dans celles du second district judiciaire, composées de St. Jacques, l'Ascension, l'Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.
On peut le trouver pendant la session de la législature de la chambre des représentans et à Donaldsonville le reste du temps, 5 mars

A VENDRE en gros et en détail par le soussigné—16 boucauts jambons de Cincinnati, garantis de 1ère. qualité et dont deux expressément préparés par Walker pour l'usage des familles. PAUL CIBUTAT,
rue St. Philippe, No. 21.
Aussi : Tous les articles de groceries en général et un assortiment de faïence qu'il cède à un rabais considérable, afin de clore cet article. 5 juillet.

MUNCIE & Comp.,
Fabricants Chaudronniers, Ferblantiers,
PLOMBIERS, POMPIERS ET TOLIERS,

OFFRENT leurs services au public pour tous les ouvrages, tels que Chaudières pour toutes les dimensions demandées, Appareils pour les distilleries des eaux de vie et pour la rectification des esprits, [illegible] toute espèce de Distillerie, Brasserie, [illegible] Teinturerie, Papeterie, Fonderie de suif. [illegible] prennent tous les travaux pour bâtisses, tels que Couvertures en cuivre, [illegible] le modèle de la Banque d'Orléans. Ils couvrent [illegible] avec du zinc et ferblane ; ils font et posent les Dalles et Tuyaux de conduits en cuivre, &c. Ils font et posent des pompes de toutes les dimensions demandées et font l'étamage. Ils achètent et vendent du vieux cuivre, de l'étain et du plomb.
Faubourg Marigny, près de la nouvelle presse à coton sur la Levée. 29 juillet—94

SANGSUES & TAMARINS.

3000 SANGSUES de choix et tamarins bien frais à vendre par
31 juil DUCONGE & PEYCHAUD.

VIN DE MADERE.—2 pipes, 2 demi-pipes et 3 quartaux Vin de Madère, [illegible] vieux et de bonne qualité, à vendre par
HARRISON, BROWN & Co.
rue Royale No 117

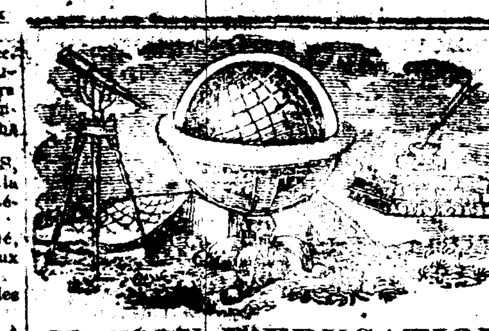

MAISON D'EDUCATION
POUR LES JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGÉE PAR

Mme. FERNET,

Au coin des rues St.-Pierre et des Remparts.

CETTE maison spacieuse, à laquelle est réunie une vaste cour, se trouve dans une situation qui ne laisse rien à désirer sous le rapport de la salubrité. Elle offre en outre l'avantage d'être dans un quartier paisible, conséquemment propre aux études.

L'établissement sera *permanent* ; il ouvrira le 1er. septembre de cette année.

Les études comprendront : Lecture, Ecriture, Arithmétique, Grammaire, Littérature française et anglaise, Géographie descriptive et historique, Histoire *Ancienne et Moderne*, Chronologie et Mythologie.

La Couture, la Broderie, la Tapisserie et tous les ouvrages de goût seront enseignés avec soin.

Un cours élémentaire d'Astronomie avec l'usage du globe et de la sphère ; les élémens de Géométrie, de Physique et de Chimie termineront les études.

Toutes les branches seront enseignées par des Professeurs d'un mérite et d'une moralité connus.

Mme. Fernet aura soin que les Demoiselles qui lui seront confiées remplissent exactement leurs devoirs de religion, chacune suivant la croyance dans laquelle elle aura été instruite.

CONDITIONS :

Pensionnaires			$ 30	par mois.
Demi-Pensionnaires, de la	1ère. Classe		16	
	2e.	do.	14	
	3e.	do.	12	
Externes, do.	1ère.	do.	10	
	2e.	do.	8	
	3e.	do.	6	

Papier, plumes, livres, &c., ports de lettres, frais de maladies, blanchissage, sont payés à part.

ETUDES ADDITIONNELLES.

Langue Espagnole	$ 4	par mois.
Chant	10	
Piano	10	
Harpe	10	
Guitare		
Dessin	4	
Danse	7	

Pour l'uniformité dans les dortoirs, Mme FERNET a des lits garnis, que les parens pourront acheter. Dans le cas contraire, ils sont invités à fournir un bois de lit de 7 *pieds de haut, sur 6 de long et 28 pouces de large, mesure anglaise.*

Chaque pensionnaire apportera un trousseau suffisant ; de plus, un matelas *suivant la dimension du bois de lit*, un *traversin, un oreiller, trois paires de draps*, deux moustiquaires blanches de *deux aunes de haut*, trois taie-d'oreillers, deux couvertures de laine, deux couvre-pieds blancs, six serviettes de table, douze essuie-mains, et un gobelet d'argent, un couteau de table, &c.

Les paiemens se font par quartier et d'avance.

Il n'y aura aucune déduction faite pour absence, à moins qu'elle ne soit pour cause de maladie.

Tous les mois, un bulletin des progrès de chaque élève sera envoyé à ses parens.

Un examen général terminera les études de chaque année ; il sera suivi de quinze jours de vacances. (*La saison étant avancée, il n'y aura point de vacances cette année.*)

Mme FERNET assure aux parens qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elle mettra tous ses soins à donner à ses élèves les connaissances utiles à leur sexe, en même tems que le goût de l'ordre et de l'économie domestique. Elle veillera également à ce qu'elles observent, *même entre elles*, les usages de la bonne société.

N. B. Mme. FERNET prévient que la langue française, l'anglaise et l'espagnole lui sont familières ainsi qu'à sa famille, et qu'elles seront alternativement parlées dans le pensionnat.

Les Demoiselles qui désireront suivre séparément les différentes branches de l'éducation, seront admises.
14 août

56 TONNEAUX REBUTS DE CUIVRE, déposés sur la Levée, en face du chemin à coulisses. A vendre par
26 août BENJ. BOOTH & Co.

A VENDRE par les soussignés de belles Couvertes françaises en molleton, indiennes noires.
AUGUSTE GOUY & CO,
23 août rue Royale No. 138.

SUCRE BLANC DE LA HAVANE—50 caisses sucre blanc de première qualité, à vendre par
F. H. PETITPAIN,
9 août encoig. Chartres & Toulouse.

CUIRS.—16 rouleaux Cuirs à semelles, et 2 do. pour harnais, récemment reçus et à vendre par
GRAY, DURRIVE & Co.
9 août Nouvelle Levée, No. 83.

THOMSON & GRANT offrent à vendre, au No. 41, rue de la Levée :
400 barils Eau-de-Vie d'Espagne,
50 pipes, 40 demies-do et 50 quarts eau-de-vie de Cognac
40 quartaux imitation Cognac,
5 pipes et 60 barils Eau-de-Vie du pays, 1re et 4e pr.
120 pipes Genièvre de Hollande,
13 do. Genièvre de White, imitation Hollande,
500 barils do. de Baltimore, qual. supérieure de Campbell
24 bts. Rum de la Jamaïque, 3 do. Whiskey irlandais,
60 pipes, 30 demi-pipes, 310 quartaux et 15 barillets Vin des Canaries, marque de Cogwell et autres, ayant droit au *debenture.*
6 pipes et 50 quartaux Vin de Ténérif,
1 pipe, 7 demi-pipes, 5 quartaux Vin d'Andalousie, brun et pale,
7 demi-pipes et 5 quartaux Porto de Tarragone,
5 pipes Vin de Catalogne,
20 quartaux Madère de Marseille,
4 pipes et 6 demi-pipes vieux Madère, *London particular,*
1 demi-pipe Madère *Tinta,*
1 do. Mansley, do.
28 barils Anisette blanche, Parfait-Amour, Huile de girofle, et Liqueur à la monthe,
150 caisses Liqueurs assorties et Vins de bitter,
7 boucauts Jus de Citrons,
8 bts Bierre, 30 barriques Huile de baleine,
20 barils Huile d'automne ; 50 do. de baleine clarifiée,
80 do. Huile de tanneurs,
4 barils et 4 caisses Arrow-Root de Be[illegible],
120 fréquins Beurre de Goshen,
200 caisses Chocolat de Poillen, Nos. 1 et 2,
[illegible] do. Chocolat [illegible]
[illegible] do. Thé [illegible]
50 do. Thé Bohea, 5 do. de Souchong, 5 do. [illegible]
30 do. Moutarde, 16 do. Poivre de Cayenne,
12 bls. et 40 caisses Gingembre,
30 barillets Orge perlé, 100 bls. Sucre en pain,
400 barillets et 600 cais. Tabac manufacturé de Richmond
50 caisses Chapeaux gris et noirs,
8 do. Casquettes de veau-marin pour hommes et enfans,
175 malles et 22 caisses Bottes et Bottines, Escarpins, Brodequins pour hommes, femmes et enfants.
200 caisses Savon de Luke Fay, No. 1,
3 do. Savon fin, 3 bar. Madder français,
6 do. Madder hollandais, 10 caisses Graines de Jardinage
20 caisses Papier à écrire,
150 rames Papier à *impression,*
12 caisses Cigarres espagnols et de Berlee,
750 ballots Faïence,
60 barils Brun espagnol, Rouge de Vénise, Oc[illegible]
10 ballots Verrerie,
50 pièces Toile d'emballage d'Ecossé,
21 Garde-feux patentés, de Delano, garantis,
300 rames Papier à envelopes,
300 sacs Poivre,
Un envoi de Vases anglais, plaqués [illegible] et en fil de fer ; caisses de Hâches ; [illegible] Tabac de Maconba, par livres et demi-[illegible] quer, Malles vides, Bran, une caisse [illegible] Henry & Sons.

SUCRE BLANC de la Ha[vane] [illegible] la livre ;
Beau et bon Café, à [illegible]
Beau et bon Thé, à [illegible]
Bon Vin à 4 escal[ins] [illegible]
à 4 escalins la gallon [illegible]
à la fois ;
Liqueurs [illegible] pour les malades
Champagne [illegible]
Plomb, [illegible] chasse, balles, pistolets, [illegible]
vieille eau [illegible] illerie de tout [illegible]
ritable [illegible] liquide [illegible]
magasin [illegible] D'ANT. MICHOUD,
24 mai encoignure Levée et Ursulines.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS

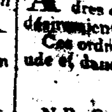

ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &c. Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à
DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.
N.B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.
22 nov.—6m

SUCRE—30 boucauts sucre, en magasin, à vendre par
15 juillet GRAY, DURRIVE & Co.
38, Nouvelle Levé

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 1er octobre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Richardson, les esclaves suivans, savoir : Un nègre nommé George Shields, âgé d'environ 32 ans, un nègre nommé Nathan Alexander, âgé d'environ 37 ans, et un nègre nommé Robert Black âgé d'environ 19 ans.
Conditions de la vente : Comptant.
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de B. W. Miller, notaire public, aux frais des acquéreurs.
28 août

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 7 septembre 1833, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu devant mon bureau, les effets mobiliers, appartenant à la succession de feu Joseph Louis Alliot, et le mercredi, 2 octobre prochain, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour compte de la même succession.
Un demi-terrain situé à l'encoignure des rues d'Espagne et Craps, mesurant 60 pieds de face sur chacune des dites deux rues, sur lequel demi-terrain est une maison de 4 appartements, galerie et cabinets, briquetés entre poteaux, le tout neuf, et n'ayant pas encore été habité, ensemble les cuisines, &c.
Conditions de la vente : Les meubles payables comptant, et le demi terrain et les bâtisses $1000 comptant, $650 le 20 décembre prochain, et la balance à 12 mois de crédit, en un billet endossé, à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, régister
N B—L'acte de vente sera passé devant L. H. Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 28 août

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Jeudi, 5 septembre 1833, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, rue Conti entre les rues Ste. Anne et Dumaine, des chapeaux, vitrières, étagères et meubles meublans dépendant de la succession de feue dame Bernard A. Lusto. Conditions de la vente : Comptant. Par ordre de la cour,
27 août W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 12 septembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Michel Lepage, les esclaves et les biens fonds suivans, appartenant à ladite succession, savoir :
1° Une mulâtresse nommée Rosanna, âgée d'environ 17 ans, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.
2° La moitié indivise d'un certain lot de terre, situé en cette ville de la Nlle-Orléans, rue Conti, mesurant 60 pieds de face sur 60 pieds de profondeur (mesure française), ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
3° La moitié indivisé de trois lots de terre situés dans le faubourg Marigny : le lot No. 1 de l'ilet No. 86, ayant (mesure française) 60 pieds de face à la rue des Français et 120 pieds à la rue des Libéraux, et formant l'encoignure desdites deux rues
Le lot No. 2 de l'ilet No. 65, ayant 50 pieds 8 pouces de face à la rue Célestine, sur 120 pieds de profondeur.
Le lot No. 3 de l'ilet No. 65, mesurant 60 pieds de face à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur et face à la rue du Génie, et formant l'encoignure desdites deux rues.
4° Trois lots de terre, situés dans le faubourg Washington, *au coin des rues Louisa et du Craps*, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent ; lesdits lots sont désignés par les Nos. 1, 19 et 20 de l'ilet No. 4. Le lot No. 1, forme l'encoignure et mesure 31 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Louisa, sur 113 pieds 3 pouces 4 lignes à la rue du Craps. Les lots Nos. 19 et 20, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Louisa, sur 118 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur, le tout mesure américaine.
Conditions ; L'esclave payable à 6 mois de crédit ; le lot de terre et les bâtisses dans la rue Conti, à 6, 12 et 18 mois de crédit, les trois lots dans le faubourg Marigny, payables $130 le 1er. juillet prochain, et la balance comptant ; et les trois lots dans le faubourg Washington, $758,33½ cents le 1er. mai 1834, pareille somme le 1er. mai 1835, et pareille somme le 1er. mai 1836, et la balance comptant ; le tout en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour,
19 août W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Il sera vendu le 23 septembre 1833, à la Bourse à midi, l'esclave nommé Douglass, appartenant à la succession de John C. Wallace.
Conditions de la vente : 6 mois de crédit, pour en billet endossé à satisfaction, avec hypothèque.
Par ordre de la cour,
21 août W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 16 septembre 1833, à midi, à la Bourse, j'exposerai en vente, pour compte de la succession de feu James Duffy, les esclaves suivans ; savoir :
Un nègre nommé Elias, âgé d'environ 21 ans, appartenant à la succession du défunt : l'intérêt des deux esclaves Salomon, âgé de 16 ans, et Nero, âgé de 57 ans, appartenant conjointement à ladite succession et à Aaron G. Wilson, en proportions égales.
Conditions : 90 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Branch W. Miller, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 août

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens.—Jeudi, 12 Septembre 1833, j'exposerai en vente, à la bourse, à midi, pour compte de la succession de feu William Caldwell, une négresse nommée Sophie, âgée d'environ 23 ans, bonne cuisinière et domestique de maison, et son enfant John, âgé d'environ 12 mois.
Conditions de la vente, comptant.
Par ordre de la Cour.
12 août W. F. C. DUPLESSIS, Reg.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Jeudi, 12 septembre 1833, à midi, à la Bourse, j'exposerai en vente pour compte de la succession de feu James Duffy, les esclaves suivans, savoir : 1o. un nègre nommé Elias, âgé d'environ 21 ans ; 2o un nègre nommé Solomon, âgé d'environ 16 ans ; 3o un nègre nommé Nero, âgé d'environ 57 ans.
Conditions de la vente—90 jours de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour.
12 aout W. F. C. DUPLESSIS, Reg.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour* [illegible] Vente par le Régister des Testamens [illegible] Septembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Laurent fils, un demi-terrain situé au faubourg l'Annonciation, faisant partie du terrain No. [illegible] de l'ilet No. 93, et ayant 30 pieds de face à la [illegible] sur cent-vingt pieds de profondeur, [illegible] côté de la rue Bacchus par le [illegible] autre côté par le No. 6 ; ensemble les [illegible]
Conditions [illegible] comptant.
[illegible] W. F. C. DUPLESSIS, Reg.

PA[ROISSE D']ORLEANS.—Cour des Preuves [illegible] *Régister des Testamens.*—Vendredi, 20 septembre [illegible], j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Hyacinthe Denois, une négresse [illegible] Justine, âgée d'environ 20 ans, cuisinière [illegible] blanchisseuse.
Conditions de la vente : Moitié comptant, et l'autre moitié à [illegible] de crédit, en billet endossé [illegible] hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la cour.
W. J. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.
N. B. L'acte de vente sera passé par devant Louis T. Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16 août

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 5 septembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Marie Françoise Prudence d'Aquin, négresse libre, la propriété ci-après décrite, savoir :
Une portion de terrain, située en cette ville, rue Bourgogne, entre [illegible] et Conti, mesurant 14 pieds de face à la dite rue Bourgogne et ayant en profondeur 120 pieds, les premiers 60 pieds ayant la même largeur que la face sur la rue Bourgogne et les derniers 60 pieds ayant seulement une largeur de 11 pieds, ensemble les bâtisses en bois qui s'y trouvent dessus en mauvais état ; le dit lot borné d'un côté par la propriété ci-devant ou actuellement de Charlotte [illegible], et de l'autre côté par la propriété ci-devant ou actuellement appartenant à Françoise Borée.
Conditions de la vente : un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. L'acte de vente sera passé en l'étude de Félix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 2 août

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens.—Lundi, 2 septembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Jeannette Robert, f. c. l. la propriété ci-après décrite, savoir : Un lot de terre, situé en cette ville, rue Bourbon, entre Conti et Bienville, mesurant, plus ou moins, 30 pieds de face à la rue Bourbon, sur environ 40 pieds de profondeur, borné des deux côtés par des propriétés appartenant à M. Louis Dansac, et dans la profondeur par un lot de terre appartenant à M. J. M. Shiff, ensemble une vieille maison et quelques dépendances tombant en ruines.
Conditions de la vente : Un tiers payable comptant, un tiers à six mois et un tiers à douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESIS, Régister.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 31 juil

LETTRES DE CHANGE sur Marseille, à vendre par 31 août JULES LE BLANC,

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS,

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Lundi 2 Septembre 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu au ci-devant domicile de feue Mme. Jeanne Dessales, décédée épouse de Pierre Dulcide Barran, rue Condé, entre St. Philippe et Ursulines, les Meubles meublants et autres effets mobiliers appartenant à sa succession.
Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la cour,
19 août W. F. C. DUPLESSIS, reg.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mercredi, 4 septembre prochain, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente à l'encoignure des rues St. Charles et de la Commune, pour compte de la succession de feu [illegible] Baron, jr. ; les meubles meublans et autres effets mobiliers dépendant de la dite succession.
Conditions de la vente : Comptant :
Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS Régister des Test.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Attendu que Julien Treteau a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir *les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Pierre Marie Boixel*, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas *fait droit à la dite pétition.*
Par ordre de la cour,
26 août W F C DUPLESSIS, *rég.*

[COUR DE]S PREUVES—Attendu que Luc Vignau a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Edmond [illegible], décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
26 août W F C DUPLESSIS, rég. des test.

PAROISSE D'ORLEANS,

COUR DES PREUVES—Attendu que Antoine Laurent a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Thomas Dumas, décédé ab. intestat ; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
26 août W F C DUPLESSIS, rég.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans,—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—No. 6932—*P. H. Kernion contre ses créanciers.*—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de P. H. Kernion ait lieu en l'étude de H. Pedesclaux, notaire public, le samedi 7 septembre 1833, pour délibérer sur les termes de la vente des propriétés y mentionnées.
Par ordre de la cour.
1er août—3 ARMAND PITOT, greffier.

PENSIONNAT
DE JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGÉ PAR

Mme. Vve. VERNIES et Mlles. VERNIES,

Rue Royale, au coin de la rue St. Philippe.

MADAME GRANET, ayant pris la résolution de suivre M. Granet, au collège Jefferson, a fait choix de Mme. veuve VERNIES pour continuer la PENSION DE DEMOISELLES, qu'elle avait fondée dans la rue Royale.

Le cours d'études embrasse toute l'année, sans vacances fixes.

M. Boyer, pour la première classe. Il y consacrera les heures qui ne sont point employées à son école.

Mlle. Zélie Vernies, aidée de sa sœur et d'une sous-maîtresse, est chargée des deux classes inférieures, et seconde sa mère dans l'administration intérieure de l'établissement.

Les maîtres suivans sont chargés des autres branches de l'éducation :
M. Dolbear, pour l'écriture et l'anglais.
M. Brocard, pour le chant.
Mme. Boyer, pour le piano et la harpe.
M. Santipetri, pour l'espagnol.
M. Toram, pour le dessin.
M. Bertus pour la danse.

Des soins maternels et une surveillance exacte et continuelle, une nourriture saine, un traitement doux et ferme, un choix de professeurs distingués, voilà les points principaux du plan que Mme. Vernies adopte et duquel elle ne déviera pas.

CONDITIONS :

Pension, pour douze mois	$250
Demi-pension ... do	144
Externat ... do	96
Harpes, par trimestre	30
Piano ... do	30
Danse ... do	22
Chant ... do	30
Dessin ... do	
Espagnol ... do	

Le cours d'études embrasse l'enseignement complet et simultané de la langue française et de la langue anglaise, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, la chronologie, l'histoire, la mythologie, les différens genres de couture et de broderie.

Une instruction religieuse sera faite une fois la semaine. Les pensionnaires seront conduites à l'église le dimanche, quand le temps le permettra.

Les lits sont fournis par l'établissement, moyennant $5 une fois payées. Chaque élève apporte en entrant 2 paires de draps 1 couverture de laine, 1 couvre-pied blanc, 12 serviettes, 1 couvert et une timbale d'argent, 1 couteau de table et un trousseau suffisant.

Les livres de classes sont payés séparément ou fournis par les parens.

La pension et la demi-pension se payent par trimestre, et d'avance ; l'externat se paye par trimestre ou par mois, au choix des parens, mais d'avance aussi.

Les classes sont ouvertes depuis le 1er. de juillet.

Les pères et mères de famille sont invités à visiter l'établissement.

Madame veuve Vernies prévient que M Boyer qui est chargé de la première classe n'est pas intéressé mais employé au cours des études classiques. Quelque flattée qu'elle pût être qu'il prît une part plus active dans l'ensemble des travaux d'une maison d'enseignement, il lui serait impossible de se lier, puisqu'il tient, lui même, un établissement de la même description.

M. Louis Tainturier est employé pour donner des lectures sur les matières générales de l'instruction. Ces lectures auront lieu, les lundis, les mercredis et les vendredis de chaque semaines. 3 juillet.

Bureau de la Presse à Coton de la Levée,
Nouvelle-Orléans, 18 juin 1833.

AVIS est par le présent donné qu'une demande a été faite pour le renouvellement du certificat No. 32, de six actions dans le fond capital de la compagnie, au nom de Henry de Endé ; on suppose avoir égaré ces certificats.
18 juin WM. HUDSON, secrétaire

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHE.

RECU de France par le Concordia, un parti considérable de graines de jardinage fraiches.
Ayant en outre en magasin un assortiment de cet article, recemment reçu du nord, le soussigné est parfaitement en mesure de remplir d'une manière satisfaisante toute demande en gros et en détail, qui pourra lui être adressée.
PRE. LEMOINE,
Rue Royale, No. 139, entre St. Louis et Toulouse, magasin de M. G. Daumer. 2 août.

PLATRE DE PARIS & CIMENT—50 barils Plâtre de Paris ; 59 do. Ciment hydraulique et romain, en débarquement du navire Florida, et à vendre au No. 59, rue Bienville, par
2 août JAMES KAIN & STROUD.

INDIENNES—600 pièces Indiennes imprimés, nouveaux dessins, récemment reçues, à vendre par
HARRISON, BROWN & Co.
12 août rue Royale, No 117

EN débarquement de la barque Agnes & Ann, et à vendre par les soussignés : Bombazet noir, chemises de flanelle rouge, cotonnade épaisse ; bonnets bleus et gris. KENNEDY, DUREL & CO,
6 août, rue Toulouse No. 50.

HAY—50 *bales hay landing from ship Florida, from* New-York, and for sale by
july 24 LINCOLN & GREEN

ANTOINE BEL, ayant fixé son départ à la fin de cette année, a l'honneur d'informer le public et ses amis, qu'il vendra aux prix les plus modérés, les marchandises qu'il a en magasin, jusqu'à la fin d'août, époque à laquelle il doit livrer la maison qu'il occupe ; il prie en même temps les personnes qui peuvent lui devoir, de vouloir bien solder leurs comptes, ou de venir régler avec lui.
19 juil-19

50,000 CIGARES jaunes de la Havane, de première qualité, à vendre à des prix modérés.
J. DE ATOCHA,
13 juin rue St Louis, No 55

100 PANIERS Champagne, 1ère. qualité, en débarquement du navire Hiram, de la marque G. N. L. B. Rougier, à vendre par
15 juil P. DUBERTRAND.

WHISKY, MAIS, &c—200 sacs Mais, 2 boisseaux chaque, 37 barils Whisky, 7 dito Huile de Palmachristi, en magasin, à vendre par
GRAY, DURRIVE & Co.
15 juillet 38, Nouvelle Levée

FROMAGE.—50 caisses Fromage Tête-grasse, 500 Fromages tête-mort, de Hollande, en débarquement du navire Bolivar, er à vendre par
24 juillet A. QUERTIER & BOUTIN.

AU BAZAR DE PARFUMS,
Rue Royale, No. 239.

INDEPENDAMMENT de son assortiment général de parfumeries, le soussigné offre pour la saison les articles suivants :
Pommade ou Crême de Concombre, pour le teint, fraiche
Lait dito dito dito
Lait Virginal, Sel de Vinaigre poignant, d'Angleterre,
Vinaigre aromatique, dito anti-pestilentiel, dit des Quatre Voleurs. 7 juin

VENTES PAR LE MARSHAL.

Maire, aldermam et habitans *vs.* Joseph Boffill.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi, 30 septembre prochain, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, un lot de terre, situé dans le faubourg Tremé, encoignure des rues St. Philippe et Derbigny, mesurant 40 pieds 3 pouces de face sur 117 de profondeur, saisi dans l'affaire ci-dessus.
30 août L. DAUNOY, marshal.

V Lebéas *vs.* A L Plough.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente le mercredi 4 septembre, à 5 heures, au bureau du Marshal, rue Ste. Anne, divers articles de meubles de maison, saisis dans l'affaire ci-dessus.
23 août L. DAUNOY, marshal.

Jourdan *vs.* B Chauveau.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente le lundi, 2 septembre, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, un cabriolet et un cheval, saisis dans l'affaire ci-dessus.
23 août L. DAUNOY, marshal.

W T Thompson *vs.* Josh. Titus—le même *vs.* le même—le même *vs.* le même—le même *vs.* le même.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente le jeudi, 5 septembre, à 5 heures, au bureau du marshal, rue Ste Anne, une quantité de meubles de maison, bois de lits, chaises, tables, et divers autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
23 août L. DAUNOY, marshal.

Maire, aldermam et habitans *vs.* Carstein & Bott.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente le mardi, 3 sept. prochain, à 5 heures au bureau du marshal, rue Ste. Anne, une montre d'or, saisie dans l'affaire ci-dessus.
23 août L. DAUNOY, marshal.

B Castillon *vs.* James Harberton.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Lanusse, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente le vendredi 6 septembre, à 5 heures, au Principal, 12 chaises, 5 tables, 1 bois de lit, une paire de fer à repasser et divers articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
23 août L. DAUNOY, marshal.

Henry Spittle *vs.* John Hutchinson, Madame Hudson *vs.* le même, L Hubell *vs.* le même.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente le mardi, 24 septembre, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, une négresse nommée *LUCY* et son enfant âgé de 5 ans, saisis dans l'affaire ci-dessus.
23 août L. DAUNOY, marshal.

John Longpré *vs.* John Carteins—le même *vs.* le même—le même *vs.* le même—le même *vs.* le même.

EN vertu de quatre writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le lundi 2 septembre, à 5 heures, à l'encoignure des rues de la Commune et Girod, un comptoir, étagères, tables, chandeliers, chaises, liqueurs, verres et quelques autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
21 août L. DAUNOY, marshal.

Castagne vs. P. B. Phelps.

EN vertu d'un *writ de fieri facias à moi adressé par l'h.* C. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le vendredi 20 septembre, à midi, à la Bourse Hewlett, le *NEGRE* nommé Bonaparte, saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
19 août marshal

Geo. Stout vs. le capitaine A. McDonald, la goelette John Hope et les consignataires.—Thomas Scwoll vs. les mêmes.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le jeudi 19 septembre, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, *LA GOELETTE JOHN HOPE*, avec ses agrès, apparaux et ameublements, tel que le tout se comporte sur le fleuve, en face de la rue St. Louis—saisie dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
19 août marshal

A. A. Suarez *vs.* James Mooney, Smith *vs.* le même.

EN vertu de deux writ de fieri facias à moi adressé par *l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité*, j'exposerai en vente la maison et le terrain, situés dans la rue des Remparts, mesurant environ 30 pieds mesure française, pour être vendus sujets à une hypothèque, le mardi, 15 septembre prochain, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues de Chartres & St. Louis, saisis dans l'affaire ci-dessus.
16 août L. DAUNOY, marshal

John Arrowsmith vs. Jos. Adams.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le lundi 12 septembre, à midi, au café de Hewlet, *à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis*, un enfant esclave nommé Marther, âgé d'environ 4 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus.
14 août L. DAUNOY, marshal.

Baptist Bamhart et Jh. Richou *vs.* Michel Santiago.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente samedi, 14 septembre, à midi, à la Bourse, *une maison en bois, située* dans la rue Richard entre les rues Pacanniers et St-Jean-Baptiste, dans le faubourg Lacourse, la dite bâtisse ayant 20 pieds de face sur 40 pieds plus ou moins de profondeur,—saisie dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
14 août marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 9 septembre prochain, à midi, au Café de Hewlett, encoignure St. Louis et Chartres, *UN TERRAIN* situé au faubourg Tremé, rue Plauché, désigné par le No. 19, mesurant 40 pieds de face sur 140 de profondeur, saisi à la poursuite de Jh. Abat et de J. Fernandez.
9 août L. DAUNOY, marshal

Bureau de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans, le 5 août 1833.

AVIS est par le présent donné à Messieurs les souscripteurs à la balance du fond capital de la dite compagnie, qu'ils auront à payer le mercredi, 6 septembre prochain, au bureau de la Direction, le 3e. dixième sur le montant de leurs actions respectives.
Par ordre de la direction,
7 août—13 SOMMEREAU, sect.

LES soussignés ont reçu par le navire Concordia, du Hâvre, et offrent à vendre,
8 bales Bretagne étroite,
4 dito dito large,
700 Damejanes vides de 5½ gallons,
75000 Tuiles à crochets,
10 balles Couvertes de 3 points.
Aussi, en magasin—Vitres de Baltimore, grandeurs assorties, Couvertures en coton, Champagne de première qualité, Vin de Marseille en barriques, Rum du pays, Poivre de Sumatra, Cire blanche de la Havane, ayant droit au *debenture.*
22 juillet A. QUERTIER & BOUTIN.

EN débarquement du navire le Hiram, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné, rue Royale, No. 147.—Vin rouge en barriques St. Emilion et Médoc, des années 1825 et 1827 ; vieille eau-de-vie de Cognac et ordinaire, par pipes et demi-pipes ; le tout ayant droit au drawback. Aussi : d'importation antérieure, vins en barriques et en caisse des crûs ci-dessus mentionnés, blanc et rouge en caisse.
10 juillet P. LAFAYE.

TUILES—50,000 carrés en débarquement du navire Bolivar, à vendre par
24 juillet A. QUERTIER & BOUTIN.

35000 PIEDS de Planches, en débarquement et à vendre par
2 août BLANC & BRUGIER.

DEMANDE de 300 actions de la Banque de l'Union, CHS. HATREL,
8 juil rue de Chartres, No. 123.

CATOLICON VEGETAL DE W. W. POTTER

SANS pareil pour la guérison des maladies scrofuleuses, des douleurs et enflures des os, rhumatismes syphiliques ; la faiblesse résultant de l'intempérance et de la dissipation, les ulcères invétérés, les taches sur la peau et le visage, les boutons et toutes maladies cutanées. Les demandes considérables qu'on nous a faites de cette médecine sans pareille, depuis 3 ans, et qui augmentent chaque jour sont une preuve suffisante de sa supériorité pour la guérison des maladies ci-dessus. On vient d'en recevoir un nouvel envoie qui est en vente chez les agents.
DUCONGE & PEYCHAUD,
18 fév rue de Chartres, No. 89.

BELLES CHEMISES DU GENRE LE PLUS NOUVEAU.—Reçu un nouvel assortiment de belles chemises du genre le plus nouveau. Aussi de belles chemises gingas pour le voyage.
WM. C. NORRIS,
3 mai rue de Chartres, No. 3[illegible]

40 BOUCAUTS de Sucre, première qualité, à vendre par
2 août BLANC & BRUGIER.

60,000 DOUVES DE PIPE, à vendre par
18 juin A. QUERTIER & BOUTIN

ESPARS, CHAUX ET BOIS DE CHARPENTE

Une quantité d'Espars, grandeurs assorties, une quantité de Planches et Bois de charpente pour entrepreneurs de navires ; 2000 barils de Chaux, reçus par le navire Johannes, de Cottenbourg. A vendre par
6 mai I. OGDEN & Co.

SEL—325 sacs sel fin, en débarquement du brick Martha, de Liverpool, à vendre par
24 juil BENJ. BOOTH & CO.

A VENDRE.—45 à 50 boucauts de SUCRE de première qualité, sur une habitation à quelques milles au-dessus de la ville. S'adresser à
12 juillet P. DUBERTRAND, rue St. Louis

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu samedi, 21 septembre prochain (1833) et les jours suivants à la Bourse de Hewlett, à midi précis, par ordre de la Cour des Preuves de la paroisse d'Orléans et sur l'avis d'une assemblée de famille, les esclaves suivants appartenant à la succession de feu Pierre Urbain Forestier et quelques uns d'entr'eux à la société qui a existé entre feu *Forestier et M. Augustin Vinvant*, savoir :
1°. Cinthia, *alias* Marie, négresse âgée d'environ 28 ans, cuisinière et blanchisseuse, avec son enfant Jules, mulâtre âgé à peu-près de 6 ans.
2°. Charles, nègre âgé à peu-près de 14 ans, domestique.
3°. Dick, nègre âgé d'environ 30 ans, [illegible] perdre la vue.
4°. Charlotte, négresse âgée d'environ 17 ans, gardienne d'enfants et domestique de maison.
5°. Moses, âgé d'environ 35 ans, borgne, nègre de champ.
6°. Allen, nègre âgé d'environ 25 ans, cuisinier.
7°. Jean, nègre âgé d'environ 22 ans, domestique de maison.
8°. Petit-Joseph, âgé d'environ 18 ans, nègre de champ.
9°. Zabelle, âgée d'environ 40 ans, négresse de champ.
10°. Pélagie, négresse âgée d'environ 13 ans, domestique de maison.
11°. Cyprien, âgé d'environ 11 ans, domestique.
12°. Ellick, âgé d'environ 31 ans, briquetier et bon nègre de champ.
13°. Daniel, âgé d'environ 30 ans, bon sujet et briquetier.
14°. Amesy, âgé d'environ 39 ans, bon sujet et bon nègre de champ.
Tous les susdits esclaves sont acclimatés et sont depuis plusieurs années dans le pays. On les vend garantis de tous les vices et *maladies prévus* par la loi. Les esclaves compris sous les numéros 8, 9, 10 et 11 sont vendus sujets ensemble à une hypothèque consentie pour sureté du paiement d'un dernier billet souscrit par les vendeurs de $959 dû en avril 1834, et ceux compris sous les numéros 12, 13 et 14 sont aussi vendus sujets ensemble à une hypothèque consentie pour sureté du paiement de deux billets souscrits par les vendeurs chacun de $1,575, dûs les 26 janvier 1834 et 1835. Les vendeurs s'obligeront dans les actes de vente à payer les susdits billets à leurs échéances respectives et donneront aux acquéreurs pleine et suffisante garantie pour la radiation des hypothèques à fur et à mesure que les billets seront par eux retirés et payés. Les autres esclaves sont vendus libres d'hypothèque.
Il sera aussi vendu aux lieu, jour et heure ci-dessus désignés 11 actions de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans.
Conditions et termes : Les esclaves à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets égaux endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et les actions, au comptant. Aucun esclave ne sera délivré aux acquéreurs avant que les conditions de la vente aient été remplies.
Les actes de vente seront passés devant Félix de Armas, notaire public en la ville de la Nouvelle-Orléans. 16 août

PAR F. DUTHILLET.

IL sera vendu le mardi, 24 septembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse en date du 17 août 1833, les esclaves ci-après dépendant de la succession de feue Ve. Dantilly de Bertin, savoir :
1° Louis, nègre créole, âgé de 60 ans.
2° Jean-Louis, nègre créole, âgé de 38 ans, charretier.
3° Atanase, nègre créole, âgé de 38 ans, charretier.
4° Jean Pierre, nègre créole, âgé de 38 ans, un peu charpentier et bon chasseur, soufflant du pied gauche par l'effet d'une blessure.
5° Marcelin, nègre créole âgé de 35 ans, sachant faire *un peu de tout.*
6° Adélard, nègre créole, âgé de 21 ans, charretier et nègre de champ.
7° Louis alias Guerfi, mulâtre créole, âgé de 14 ans.
8° *Manon*, négresse créole, âgée de 28 ans, domestique et marchande ; avec ses deux enfans, Cécile, négresse de 5 ans et Velisi, négritte de 18 mois.
9° Fanny, négresse américaine âgée de 28 ans, depuis plus de dix ans dans le pays, domestique, matelassière, cuisinière, pâtissière, boulangère, bon sujet s'enivrant quelquefois.
10° Pouponne, négresse créole de 45 ans, sage femme bon sujet, malade et attaquée du mal de mère ; avec ses trois enfans, André, mulâtre de 9 ans, Elizabeth, mulâtresse de 6 ans, ayant les reins cassés et Coralie, mulâtresse de 4 ans.
11° Rosa, mulâtresse créole de 22 ans, parfaite cuisinière et marchande, domestique de toute confiance, sans le moindre défaut.
Conditions : 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés chez Félix de Armas, not. pub. 19 août—11,2ps

PAR TRICOU & CANONGE.

LUNDI, 16 septembre prochain, il sera vendu dans la ville de la Nouvelle-Orléans, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, à midi, pour le compte de la succession de James Newman, les *ESCLAVES* suivants, savoir : Prince, Edward et Darcas.
Conditions : Moitié comptant et le reste à six mois, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur la propriété vendue.
Par ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse de Plaquemines.
Paroisse de Plaquemines, 14 août 1833.
16 août J. LEONARD, *juge.*

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le vendredi 20 septembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,
95 ESCLAVES DE VALEUR ET DE CHOIX,
Parmi lesquels se trouvent des bûcherons, scieurs, charrons, charpentiers, charretiers, cochers, domestiques de maison, blanchisseuses, repasseuses, couturières, cuisinières &c. &c. Il se trouve aussi des esclaves qui ont travaillé dans une sucrerie. Des imprimés qui paraîtront quinze jours avant la vente, feront connaître les noms, qualités et âges des esclaves. Les conditions, qui seront très-avantageuses aux acquéreurs, seront connues le jour de la vente.
Les actes de vente seront passés en partie à l'étude de Carlisle Pollock, notaire public, et l'autre par H. Ledesdaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 19 août

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le 4 du mois de septembre prochain et les jours suivants par ordre de la Cour des Preuves de la paroisse d'Orléans et après l'autorisation d'une assemblée de famille, les propriétés suivantes, appartenant à la succession de feu Pierre Urbain Forestier, savoir :
PHARMACIE :
Une Pharmacie bien fournie et en très bon état ainsi que tout ce qui en fait partie et la concerne, tel que bureaux, comptoirs, bahuts et boiserie de pharmacie, entrepôts de remèdes, vases, &c., située à l'encoignure des rues Royale et St. Pierre.
MEUBLES MEUBLANTS,
Il sera aussi vendu à la maison ci-devant occupée par feu Pierre Urbain Forestier, située dans la rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre, les meubles meublants et autres objets de ménage ; aussi une barouche et deux chevaux bais.
La pharmacie et tout ce qui *en fait partie et la concerne* comme il est mentionné ci-dessus sera vendu le 4 septembre prochain, à midi précis, à la Bourse de Hewlett.
Conditions et termes de la vente. La Pharmacie et tous les accessoires seront vendus *en bloc*, à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction. Les meubles meublants et autres objets de ménage, ainsi que la barouche et les chevaux, seront vendus au comptant pour toute somme au-dessous de $100 et à 60 jours, en billets endossés à satisfaction pour toute somme au-dessus de cent piastres.
Aucun effet ne sera délivré aux acquéreurs avant que les conditions de la vente aient été remplies.
Les actes de vente seront passés devant Félix de Armas not. public, en la ville de la Nouvelle-Orléans.
14 août—5

PAR H. J. DOMINGON.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—*Dans l'affaire de Jacques Tourné contre ses créanciers*—Il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de la dite Cour, lundi 9 septembre 1833, au domicile du dit Jacques Tourné, les Meubles et autres Effets mobiliers par lui abandonnés à ses créanciers.
Conditions—Pour toute somme au-dessous de $100 comptant ; $100 et au-dessus, 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 9 août

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le lundi 9 septembre, à midi, à la Bourse Hewlett,
Henriette, griffonne âgée de 20 ans, depuis 5 ans dans le pays, bonne cuisinière, bonne blanchisseuse et repasseuse, domestique de maison ; elle est enceinte de 4 mois et est bonne nourrice, avec sa fille Tranqueline, âgée de 2 ans, garanties des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions : 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 14 août

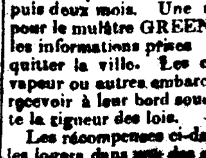

Parti marron de chez le soussigné le mulâtre nommé GREEN, âgé de 23 à 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, il est d'une forte constitution. Il était vêtu lors de son départ d'un habit de drap noire, pantalon de toile blanche ; le dit mulâtre a été marchand de légumes, il fait ce commerce depuis plusieurs années ; il paraît d'après les informations qu'il a été soutiré par son frère Michel parti depuis deux mois. Une récompense de $50 sera donnée pour le mulâtre GREEN et $100 pour MICHEL. D'après les informations prises il paraît que leur intention est de quitter la ville. Les capitaines de navires, bateaux-à-vapeur ou autres embarcations sont prévenus de ne pas les recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
Les récompenses ci-dessus seront payées à quiconque les logera dans une des geôles de cet état.
Paroisse Jefferson, le 17 avril 1833.
29 juillet JULES FAZENDE.

$50 DE RECOMPENSE.

EST parti marron de chez le soussigné depuis avant-hier, un jeune mulâtre, âgé d'environ 12 ans, nommé HENRY, taille moyenne, jolie figure, *teint très clair*, cheveux châtains, ayant une assez forte brûlure à la joue droite à côté de l'oreille, il parle français et anglais.
La susdite récompense sera donnée pour son arrestation, en s'adressant à THEODORE NICOLET,
3 juillet rue Royale No. 103.